



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 12 avril à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET et Aline VIOLANTE ;
Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT et Frédéric PIERRON.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Mireille de LA CROMPE donne pouvoir à Mme Marie-Laure THEPENIER
Mme Brigitte ROY donne pouvoir à M. Frédéric PIERRON
Mme Patricia HULAK donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX
M. Eric POUGETOUX donner pouvoir à Mme Katia PELTIER
M. Rodolphe GODIN donne pouvoir à M. Paul-Emile BELLALOUM
M. Claude DAMOTTE donne pouvoir à M. Claude ABLITZER
M. Nicolas PALACH donne pouvoir à Mme Christine SACRISTAIN
M. Jean-Pierre MARTINEAU donne pouvoir à M. Marc MIOT
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

M. Paul-Emile BELLALOUM a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2021

Présentation du rapport : Janick ALARY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **25 janvier 2021**, tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé de l'absence de décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
001/2021	Contrat d'assurance GROUPAMA -Villasur 3 – conditions personnelles - avenant	Actualisation des conditions particulières et des biens assurés – année 2021 (cotisation annuelle HT : 12 017,39 € - soit 13 094,77 € TTC)
002/2021	Contrat de cession de spectacle – Association Les Zazous du Bijou – spectacle The Band from New York – soirée Esti'VAL 21 août 2021	Contrat de cession de spectacle – Association Les Zazous du Bijou – spectacle The Band from New York – soirée Esti'VAL 21 août 2021 <i>Coût : 1 500 € HT Soit 1 582,50 € TTC</i>
003/2021	Contrat de cession de spectacle – Compagnie Coriace – spectacle « Le jeu des proverbes » -soirée Esti'VAL 21 août 2021	Contrat de cession de spectacle – Compagnie Coriace – spectacle « Le jeu des proverbes » -soirée Esti'VAL 21 août 2021 <i>Coût : 1 200 € (pas de TVA)</i>

URBANISME / AMENAGEMENT

3. Dénomination Allée du vieux Moulin

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de la dénomination suivante :

Dénomination du sentier rural N° 75 entre son intersection avec la D82 (Grande Rue) et allée Guillot : Allée du vieux moulin.

Dit que dans le sens Nord/Ouest, Sud/Est, les numéros seront impairs côté gauche et pairs pour le côté droit.

4. Acquisition par la commune de la parcelle ZC n°75 - Coteau de la Duvellerie (propriétaires Johnny GAUTRON et Nadine PELLUARD)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER), Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Frédéric PIERRON, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M.

Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN) et Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT).

ET une abstention :

M. Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

AUTORISE M. le Maire à établir toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle ZC n°75 - Coteau de la Duvellerie- au prix d'1 € par m², soit 280 € pour la totalité de la parcelle ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;

PRECISE que l'ensemble des frais d'établissement d'actes sont supportés par la commune.

5. Acquisition par la commune de la parcelle ZC n°76 - Coteau de la Duvellerie (propriétaires époux SAULQUIN)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE M. le Maire à établir toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle ZC n°76 - Coteau de la Duvellerie- au prix d'1 € par m², soit 438 € pour la totalité de la parcelle ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;

PRECISE que l'ensemble des frais d'établissement d'actes sont supportés par la commune.

6. Rétrocession des voies et équipements communs - lotissement du Puits d'Abas - aménageur Négocim

Par la présente, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la rétrocession des voies et équipements communs du lotissement du Puits d'Abas selon le principe d'un transfert amiable à l'euro symbolique et leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente rétrocession, notamment par la signature des actes afférents et en particulier l'acte authentique notarial.

DIT que les différents frais liés à cette rétrocession et au classement dans le domaine public communal seront exclusivement et intégralement supportés par la société NEGOCIM.

FINANCES / MARCHES PUBLICS

7. Adoption du compte de gestion 2020 - budget principal

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du budget communal établi par le comptable public qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-705 057,07		769 603,96	64 546,89
Fonctionnement	1 746 182,70	558 324,03	502 496,87	1 690 355,54
TOTAL	1 041 125,63	558 324,03	1 272 100,83	1 754 902,43

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

ET deux abstentions :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON)
et M. Frédéric PIERRON

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget communal pour l'exercice 2020, tel que présenté supra.

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

8. Adoption du compte administratif 2020 – budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

ET deux abstentions :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON)
et M. Frédéric PIERRON

APPROUVE, hors de la présence du Maire, le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020		Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	de	3 437 385,69	1 809 139,16	502 496,87
Recettes de fonctionnement	de	3 437 385,69	2 311 636,03	
<hr/>				
Dépenses d'investissement		3 020 253,65	543 399,77	769 603,96
Recettes d'investissement		3 020 253,65	1 313 003,73	

Les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 1 077 641,90 €

Recettes d'investissement : 384 381,41 €

(Solde RAR : -693 260,49€)

9. Affectation du résultat 2020 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

ET deux abstentions :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON)
et M. Frédéric PIERRON

DECIDE D'AFFECTER les résultats de clôture 2020 du budget communal, selon les dispositions suivantes :

Section de fonctionnement : excédent de 1 690 355,54 €, cumulé depuis plusieurs années afin de répondre aux besoins structurels actuels de la commune et divisé comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 628 713,60 € au compte 1068 « dotations, fonds divers et réserves »
- solde de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement « report en fonctionnement », soit 1 061 641,94 €.

Section d'investissement : solde d'exécution positif de 64 546,89 € repris en recettes d'investissement au compte R001 de la section d'investissement « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté. »

10. Adoption des taux de fiscalité 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

ET deux voix contre :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON)
et M. Frédéric PIERRON

- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 40,72 %.
- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 54,14 %.

11. Adoption du budget supplémentaire 2021 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

ET deux abstentions :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON)
et M. Frédéric PIERRON

DECIDE :

- de retenir et d'adopter le budget supplémentaire 2021 de la commune tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 061 641,94		64 546,89
Restes à réaliser 2020			1 077 641,90	384 381,41
Crédits votés BS 2021 <i>Dont R.1068 (affectation)</i>	1 154 071,26	92 429,32	1 135 075,87	1 763 789,47
Totaux	1 154 071,26	1 154 071,26	2 212 717,77	2 212 717,77

- de signer ce document.

12. Attribution des subventions aux associations – budget 2021

Le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER), Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Frédéric PIERRON, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

Et trois abstentions

Mme Lucie MAHUTEAU et Ms. Claude ABLITZER et Marc MIOT

- **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions allouées au titre de l'année 2021 :

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2021

Subventions Générales	Subventions annuelle	
	Attributions 2020	Attributions 2021
Le Souvenir Français	60 €	60 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000 €	1 000 €
Prévention Routière	80 €	80 €
Sous-total	1 140 €	1 140 €

Subventions Diverses / Loisirs	Subventions annuelle	
	Attributions 2020	Attributions 2021
A.M.C. (Motos)	300 €	300 €
U.N.C.	400 €	400 €
C2A*	200 €	200 €
May lie May L'Eau	200 €	200 €
L'Amicale Philatélique	220 €	220 €
Temps Libre	250 €	250 €
Azay Rando Loisirs	200 €	200 €
Sous-total	1 770 €	1 770 €

** en attente remise rapport financier pour versement effectif de subvention*

Subventions Sportives	Subventions annuelle	
	Attributions 2020	Attributions 2021
A.C.T.C. (Tennis)	600 €	600 €
A.T.T.A.C. (Tennis de Table)	700 €	700 €
A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz°)	500 €	500 €
A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)	600 €	600 €
Azay BMX Club	600 €	600 €
Azay Danses	550 €	550 €
L'Azayroise (G.R.S)	550 €	550 €
Crac Touraine	400 €	400 €
FC Val (Football)	1 600 €	1 600 €
Football Vétérans Azay	220 €	220 €
Gymnastique Féminine	400 €	400 €
Karaté Do Shotokan	600 €	600 €
V.A.C (Volley)	300 €	300 €
V.E.T.T.A.C (V.T.T)	200 €	200 €
VTT'OONS*	0 €	0 €
Sous-total	7 820 €	7 820 €

** A la demande des VTT'OONS, pas de sollicitation de subvention en 2019 et 2020*

Subventions Culturelles	Subventions annuelle	
	Attributions 2020	Attributions 2021
L'Art Musical	600 €	600 €
Comité de Jumelage	500 €	500 €
Le Patrimoine Azéen	150 €	150 €
St Jean du Grais-Carrefour des Cultures*	200 €	200 €
Le Théâtre d'Azay	500 €	500 €
Le Théâtre du Passage	150 €	150 €
La Touline	200 €	200 €
Sous-total	2 300 €	2 300 €

* en attente remise rapport financier pour versement effectif de subvention

Subventions scolaires et périscolaires	Subventions annuelle	
	Attributions 2020	Attributions 2021
Ecole maternelle O.C.C.E	300 €	300 €
Ecole élémentaire U.S.E.P	450 €	450 €
DDEN	50 €	50 €
A.P.E	250 €	250 €
Sous-total	1 050 €	1 050 €

Association bénéficiaire + objet	Subventions complémentaires	
	Attributions 2020	2021
Ass. Parents d'Elèves - carnaval	0 €	
May Lie May l'eau - Feu de la St Jean	0 €	
Buvette du 13 juillet	0 €	
USEP école élémentaire classe de découverte a compte 2020 annulation 2021 (COVID) - pas de versement	5 000 €	0 €
AFM - Téléthon	300 €	300 €
Art musical Fête de la musique déplacée en septembre	500 €	
Sous-total	5 800 €	300 €

	Total 2020	Total 2021
Enveloppe budgétaire	30 000 €	30 000 €
Subventions attribuées	19 880 €	14 380 €
Bonus assos sportives	550 €	
Bonus participation vie locale	1 200 €	
Régularisations bonus 2017 à 2019 réglé 2020	450 €	
Total des subventions votées	22 080 €	14 380 €
Solde disponible	7 920 €	15 620 €

13. Régularisation subvention bonus 2020 – association Canitoons

Le Conseil municipal, par vingt-et-une voix pour

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE, Mireille de LA CROMPE (représentée par Mme Marie-Laure THEPENIER), Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON) et Patricia HULAK (représentée par Mme Catherine LACOUX),
 Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Frédéric PIERRON, Eric POUGETOUX (représenté par Mme Katia PELTIER), Rodolphe GODIN (représenté par M. Paul-Emile BELLALOUM), Claude DAMOTTE (représenté par M. Claude ABLITZER), Nicolas PALACH (représenté par Mme Christine SACRISTAIN), Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. Marc MIOT) et Johnny GAUTRON (représenté par Mme Aline VIOLANTE).

Et une abstention :

Mme Lucie MAHUTEAU

- **FIXE** et **ADOpte** le montant de la subvention bonus de régularisation portant sur l'exercice 2020 à verser à l'association « canitoons », tels que figurant ci-dessous :

exercice	Bonus > participation à la vie locale
2020	100 €
TOTAL	100€

14. Adoption du plan de financement modifié de l'opération CRF (Complexe Revaux Foucher) – demande de subvention DSIL 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération CRF (« Complexe Revaux Foucher ») et en particulier, la demande de subvention présentée au titre de la DETR/DSIL 2021 (plan de financement modifié joint en annexe) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à

la prise en considération de ces modifications ;
SOLLICITE une demande de subvention DETR/DSIL 2021 sur ces nouvelles bases.

JEUNESSE - RESTAURATION SCOLAIRE

15. Adoption du règlement intérieur de la pause méridienne et du transport scolaire des établissements scolaires de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le règlement de restauration scolaire et transport scolaire des établissements de la commune ;

DIT que ce dernier sera applicable et opposable à compter du 1^{er} mai 2021.

VIE ASSOCIATIVE

16. Adoption avenant n°1 - convention avec le club CKCT de canoës kayaks pour la saison touristique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n°1 portant sur la convention d'occupation temporaire du domaine public (site des berges du Cher et annexes) par l'association canoë kayak club de Tours.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

17. Convention de mise à disposition du bureau d'études communautaire et du service achats de la CCTEV

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention posant le cadre général de mise à disposition du bureau d'études communautaire et du service achats de la CCTEV ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à faire appel en tant que de besoin aux services communautaires susnommés dans les conditions de ladite convention et ce, pour l'ensemble du mandat municipal 2020-2026.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

18. Adoption de la convention Rézo pouce

Où la présentation du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le projet de convention Rézo pouce contracté avec la CCTEV,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

19. Informations générales

- **Transfert du service de la Poste** chez la buraliste prévu pour le **19 mai 2021**. Une communication sera établie par la Poste et la commune.
- **Début des permanences de France Services** dans les locaux de la Mairie à compter du mercredi **14 avril 2021**. Tous les mercredis matins, sur RDV, possibilité de rencontrer en Mairie l'agent de référence des services de France Services (extension territoriale de la compétence communautaire jusqu'à présent centralisée sur Montlouis).
- **Projet du CRTE** : contrat de relance et de transition écologique. L'Etat souhaite instaurer une nouvelle relation de travail avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux du territoire en instaurant des CRTE sur l'ensemble du Pays (échelon communautaire à notre niveau).
Le contrat devra être signé le 30 juin au plus tard. La CCTEV est en train d'effectuer le recueil des actions répondant au triple enjeu de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale pour les dix communes constituant l'EPCI.
- **Modification du planning de réalisation des travaux du Complexe Revaux Foucher** : afin de répondre au cadre de l'AAP « bâtiments démonstrateurs » (pour lequel nous espérons l'octroi d'une subvention de 573 337 €), la fin des travaux du CRF a dû être avancée à juin 2022. De fait les tranches Revaux et Foucher sont affermies dès cette année. Des propositions de fonctionnement vont être soumises aux utilisateurs du site durant cette phase chantier.
- **Fonctionnement de la Mairie durant la nouvelle phase de confinement** : pour l'instant, la Mairie conserve ses horaires adaptés (ouverture libre au public tous les matins et sur RDV l'après-midi - fonctionnement du lundi au vendredi). Des organisations et protocoles spécifiques sont mis en place au niveau des services avec notamment une partie des agents placés en télétravail.
- **Point vaccination** : Mme Katia PELTIER présente un état en cours sur le sujet des vaccinations.

Fin de la séance à 22h00.

Azay-sur-Cher, le 19 avril 2021

 Le Maire

Janick ALARY